



Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2014 à 20 heures

PRESENTS : M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. CHARBONNEL Philippe, MARCHAND Franck, Adjoint,

Mme TOCHET Michèle, MM. CHALOYARD Jean-Yves, DAVID André, DAVID Frédéric, DUNAND Constant, GRILLET-AUBERT Pascal (arrivé à 20h40), LACROIX Bernard, MAXIT Gérard, MICHEL Kévin, VUARAND Dominique, Conseillers Municipaux.

PROCURATION : M. GRILLET-MUNIER Ange (procuration donnée à DAVID André)

ABSENT : M. FAURIE Bruno, adjoint.

Monsieur MARCHAND Franck a été élu secrétaire de séance.

1. Le compte rendu de la séance du 7 février 2014 transmis aux élus par mail du 19 février 2014 été approuvé à l'unanimité.
2. **FINANCES – AFFAIRES BUDGETAIRES :**
 - 1) Vote des Comptes Administratifs de l'exercice 2013

M. le Maire, s'étant retiré, la présidence a été assurée par M. Philippe CHARBONNEL, qui a donné lecture des comptes administratifs de l'exercice 2013 concernant les BUDGETS ANNEXES des forêts, du patrimoine immobilier, du parking, du transport public de personnes, des remontées mécaniques et du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

SERVICE ANNEXE DES FORETS		CA 2013
Section de fonctionnement	Recettes	198 679,41
	Dépenses	77 283,15
	Excédent de clôture	121 396,26
Section d'investissement	Recettes	32 164,00
	Dépenses	0
	Excédent de clôture	32 164,00
	Besoin de financement	0
Excédent du résultat de fonctionnement de 121 396,26 €, repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2014		

SERVICE ANNEXE DU PATRIMOINE IMMOBILIER		CA 2013
Section de fonctionnement	Recettes	97 554,94
	Dépenses	69 305,70
	Excédent de clôture	28 249,24
Section d'investissement	Recettes	20 100,00
	Dépenses	41 188,14
	déficit de clôture	21 088,14
	Besoin de financement	21 088,14
<p>Excédent du résultat de fonctionnement de 28 249,24 € affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La section d'investissement du budget primitif 2014 pour un montant de 21 100,00 € – Le surplus de 7 149,24 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2014 		

SERVICE ANNEXE DU PARKING		CA 2013
Section de fonctionnement	Recettes	296 983,81
	Dépenses	292 394,76
	Excédent de clôture	4 589,05
Section d'investissement	Recettes	563 411,84
	Dépenses	171 063,45
	Excédent de clôture	392 348,39
	Besoin de financement	0
<p>Excédent du résultat de fonctionnement de 4 589,05 €, repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2014</p>		

SERVICE ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES		CA 2013
Section de fonctionnement	Recettes	2 088 929,66
	Dépenses	2 076 492,48
	Excédent de clôture	12 437,18
Section d'investissement	Recettes	724 514,52
	Dépenses	718 130,92
	Excédent de clôture	6 383,60
	Besoin de financement	0
<p>Excédent du résultat de fonctionnement de 12 437,18 €, repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2014</p>		

SERVICE ANNEXE DES REMONTEES MECANIQUES		CA 2013
Section de fonctionnement	Recettes	3 707 013,28
	Dépenses	2 703 912,91
	Excédent de clôture	1 003 100,37
Section d'investissement	Recettes	2 868 971,73
	Dépenses	2 673 731,64
	Excédent de clôture	195 240,09
	Report de recettes	0
	Report de dépenses	495 053,27
	Besoin de financement	299 813,18
<p>Excédent du résultat de fonctionnement de 1 003 100,37 €, affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La section d'investissement du budget primitif 2014 pour un montant de 300 000,00 € – Le surplus de 703 100,37 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2014 		

SERVICE ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT		CA 2013
Section de fonctionnement	Recettes	1 815 640,51
	Dépenses	1 404 059,67
	Excédent de clôture	411 580,84
Section d'investissement	Recettes	904 365,18
	Dépenses	1 055 201,57
	Déficit de clôture	150 836,39
	Report de recettes	0
	Report de dépenses	132 688,39
	Besoin de financement	283 524,78
<p>Excédent du résultat de fonctionnement de 411 580,84 € affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La section d'investissement du budget primitif 2014 pour un montant de 285 000 € – Le surplus de 126 580,84 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2014 		

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE		CA 2013
Section de fonctionnement	Recettes	10 305 580,32
	Dépenses	9 010 776,24
	Excédent de clôture	1 294 804,08
Section d'investissement	Recettes	8 721 946,69
	Dépenses	8 341 857,40
	Excédent de clôture	380 089,29
	Report de recettes	1 972 000,00
	Report de dépenses	2 970 263,24
	Besoin de financement	618 173,95
<p>Excédent du résultat de fonctionnement de 1 294 804,08 €, affecté au financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La section d'investissement du budget primitif 2014 pour un montant de 620 000 € – Le surplus de 674 804,08 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2014 		

Sous la présidence de M. Philippe CHARBONNEL, les élus ont été invités à se prononcer sur les comptes administratifs 2013 tels qu'ils ont été présentés,

→ *A l'unanimité des membres présents, le Conseil approuve l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2013.*

2) Affectation des résultats à prendre en compte sur les budgets primitifs 2014, telle que présentée dans les tableaux ci-dessus.

→ *A l'unanimité des membres présents, le Conseil valide les propositions d'affectation des résultats à reporter sur les budgets 2014.*

3 Approbation des Comptes de Gestion de l'exercice 2013

M. le Maire présente les comptes de gestion dressés par le Receveur de la Trésorerie d'Abondance, qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs et conformes aux écritures budgétaires.

→ *A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes de gestion de l'exercice 2014.*

4) Subventions aux Associations pour l'exercice 2014.

M. le Maire procède à la lecture des propositions d'attribution de subventions aux associations pour 2014, représentant un montant global de 1 340 000 €, selon le tableau transmis aux élus.

Ce montant est en légère diminution de – 1,04 % par rapport à celui de l'exercice 2013 (1354 000,00 €) ;

Le cas de l'Association « Razorbike Châtel » a été évoqué par M. MICHEL Kévin pour savoir si ce club souhaitait ouvrir une section route ; M. le Maire précise que la demande porte sur le développement de 2 nouvelles sections : une section route « tous niveaux » destinée aux adultes et une section VTT enduro.

→ A l'unanimité, le Conseil vote les subventions attribuées aux associations au titre de l'exercice 2014 pour un montant global de 1 340 000,00 €.

5) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

En 2013, suite à la création de la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance (CCVA), la commune de Chatel avait transféré une partie de sa fiscalité comme l'imposait la loi. La CCVA devenait alors un établissement à fiscalité propre.

De ce fait, elle puise ses ressources directement auprès des contribuables de la vallée et non plus auprès des budgets des Communes membres. La commune de Châtel a souhaité ne pas impacter les contribuables châtellans en décidant de diminuer les taux des impôts locaux.

M. le Maire propose pour 2014 d'adopter les taux identiques à ceux de 2013 soit sans aucune augmentation selon les bases suivantes :

Taxes	Taux votés en 2013	Produit attendu pour 2013	Bases prévisionnelles 2014	Taux proposés pour 2014	Produit attendu pour 2014
Taxe d'habitation - TH	26,11 %	2 541 286	10 111 000	26,11 %	2 639 982
Taxe foncière (bâti) - TB	18,97 %	1 377 222	7 352 000	18,97 %	1 394 674
Taxe foncière non bâti - TNB	85,47 %	58 120	66 700	85,47 %	57 008
Cotisation foncière des entreprises - CFE	24,48 %	701 352	3 084 000	24,48 %	754 963
TOTAL BASES PREVISIONNELLES			20 613 700 (+3,45 %)		
Produit attendu des 4 taxes		4 677 980			4 846 627 (+ 3,60 %)

En 2014, le produit fiscal attendu représente un montant de 4 846 627 €, soit + 3,60 % par rapport à 2013 (4 677 980 €) par le jeu de l'évolution des bases revalorisées chaque année par l'Etat (services fiscaux).

È A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes directes locales et par conséquent vote les taux pour l'année 2014, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

6) Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2014 :
(bilan transmis aux élus)

	Prévisions 2014	CA 2013	CA 2012	CA 2011
<i>Ordures ménagères</i>	199 914,21 €	192 425,58 €	168 996,34 €	188 028,32 €
<i>Déchets extra ménagers/déchetterie</i>	123 884,49 €	119 608,15 €	127 344,10 €	105 605,26 €
<i>Agents techniques/administratifs</i>	151 326,59 €	149 958,52 €	145 478,55 €	138 542,36 €
<i>Divers (TGAP, frais administratifs)</i>	10 528,00 €	10 965,20 €	4 924,45 €	3 886,58 €
<i>Investissements</i>	46 100,00 €	49 175,10 €	48 521,38 €	40 005,72 €
<i>Dépenses TOTALES du service</i>	531 753,29 €	522 132,55 €	495 264,82 €	476 068,24 €
Filière de reprises	18 688,60 €	17 798,67 €	17 699,61 €	20 394,84 €
soutien eco organismes	12 727,81 €	12 121,72 €	12 058,86 €	7 294,85 €
Recette exceptionnelle (remboursement TVA)		19 673,96 €		
Recettes Déchetterie	5 001,50 €	5 327,50 €	5 117,00 €	4 560,00 €
<i>Recettes TOTALES du service (hors TEOM)</i>	36 417,91 €	54 921,85 €	34 875,47 €	32 249,69 €
COÛT DU SERVICE ANNUEL (hors TEOM)	495 335,38 €	467 201,70 €	460 389,35 €	443 818,55 €
Base fiscale prévisionnelle de TEOM	7 096 060,00 €	6 720 191,00	6 577 463,00	6 422 622,00 €
Simulation TEOM d'équilibre	6,98 %	7,19 %	7,00 %	7,00 %
TEOM votée		7,00 %	7,00 %	7,00 %
TEOM prévisionnelle annuelle (7%)		470 134,45 €	460 422,41 €	449 583,54 €
<i>TEOM réelle (CA)</i>		486 186,00 €	460 615,00 €	450 739,00 €
Bilan		18 975,30 €	225,65 €	6 920,45 €

Considérant les dépenses et les recettes réalisées en 2013 et les prévisions pour 2014, relatives au service de traitement des ordures ménagères et aux déchets extra-ménagers,

Considérant les simulations sur la base prévisionnelle de TEOM par rapport au coût estimé de ce service (hors TEOM)

Considérant que, pour 2014, la base prévisionnelle de TEOM communiquée par la Direction Générale des Finances est revalorisée de + 5.59 % par rapport à 2013,

Considérant que la recette réelle de TEOM perçue au cours des années précédentes

CR CM du 20/03/2014

représente un montant supérieur à celui de la prévision,

M. le Maire propose de porter le TAUX de la TEOM à 7,10 % pour 2014 afin de maintenir l'équilibre de ce service et permettre le financement du projet d'acquisition d'un broyeur à végétaux et ainsi réaliser des économies au niveau de la gestion de ces déchets (notamment transport et traitement de ces déchets à la Satom etc...).

Mme TOCHET Michèle approuve dans ce sens estimant qu'il est préférable d'augmenter progressivement pour éviter une forte augmentation ultérieurement.

→ A l'unanimité, le Conseil vote le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,10 % pour 2014.

7) Vote des BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

M. le Maire expose que les budgets ont été élaborés par les services en fonction des priorités fixées par les élus et qu'une présentation a été faite aux membres de la commission des finances et aux Présidents des différentes commissions réunis le 18 mars 2014.

Un dossier comprenant un détail de chaque budget avec les principaux investissements prévus a été remis aux élus lors de la séance ainsi qu'une note sur les comptes administratifs 2013 et budgets primitifs 2014 commentés.

M. le Maire donne lecture des montants des budgets proposés pour 2014 :

SERVICES ANNEXES	sections	Montant par section	B.P. 2014	B.P. 2013 + D.M. (% entre BP 2013/2014)
FORETS	fonctionnement	175 000,00	417 500,00	461 500 - 9,53 %
	investissement	242 500,00		
PATRIMOINE IMMOBILIER	fonctionnement	92 200,00	135 500,00	137 700 - 1,60 %
	investissement	43 300,00		
PARKING	fonctionnement	244 000,00	794 000,00	860 000 - 7,67 %
	investissement	550 000,00		
TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES	fonctionnement	1 708 500,00	1 815 500,00	2 813 100 (*) - 35,46 %
	investissement	107 000,00		
REMONTEES MECANIQUES	fonctionnement	3 824 000,00	25 314 700,00	8 348 500 (*) + 203,22 %
	investissement	21 490 700,00		

(*) montant comprenant les écritures de cession des bus ainsi que les amortissements correspondants.

(*) suite aux DM adoptées – investissements B.P. 2013 en

diminution

EAU & ASSAINISSEMENT	fonctionnement	1 546 100,00	2 689 100,00	3 112 080 - 13,59 %
	investissement	1 143 000,00		

COMMUNE	fonctionnement	10 594 000,00	18 732 000,00	22 301 000 - 16 %
	investissement	8 138 000,00		

M. le Maire souligne que les budgets sont en baisse par rapport à 2013, seul celui des remontées mécaniques est en hausse afin de prévoir les investissements nécessaires pour la réalisation de la liaison Linga/Super Châtel et précise que le financement sera assuré par les skieurs par le biais des forfaits.

S'agissant du Budget de l'EAU & ASSAINISSEMENT, M. le Maire indique :

- que le tarif de l'eau est anormalement bas et que celui-ci nécessitera une décision à prendre sur l'augmentation du prix de l'eau qui pourra être applicable en 2016 (les décisions prises sur le tarif ont un décalage d'un an sur l'application),
- que les tarifs de l'eau sont pris en compte pour l'attribution des subventions par le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA)

M. GRILLET-AUBERT Pascal rappelle que la tarification des abonnements a été réajustée pour instaurer un équilibre de traitement entre les catégories d'abonnés mais que le travail sur le tarif de l'eau doit continuer.

S'agissant du Budget annexe du PARKING, M. le Maire indique que :

- ce budget concerne tous les parkings communaux
- les tarifs du Parking couvert seront à réétudier
- le Parking de Barbossine sera libéré du fait de la construction des ateliers municipaux et devra faire l'objet d'une mise à disposition du public avec une tarification pour garantir une équité entre les usagers.

M. le Maire invite les élus à se prononcer sur le vote des budgets.

È A l'unanimité, le Conseil vote les Budgets primitifs 2014 tels que présentés

8) Vote des subventions d'équilibre provenant du Budget Principal vers les budgets annexes :

BUDGETS	Subventions 2014	% par rapport à 2013	Pour mémoire montant 2013
TRANSPORTS	443 500	- 51,65 %	917 200 (dont 363 000 correspondant aux écritures budgétaires de cession des bus)
EAU & ASSAINISSEMENT	435 000	+ 82,31 %	238 600
PARKING	120 900	- 9,44 %	133 500
TOTAL	998 500		

→ A l'unanimité, le Conseil vote les subventions d'équilibre selon les montants nécessaires aux budgets indiqués ci-dessus.

- Décision d'affectation de crédits provenant du BUDGET PATRIMOINE pour abonder le BUDGET PRINCIPAL

	Montant prévu en 2014	Pour mémoire montant versé en 2013
BUDGET PATRIMOINE	48 000 €	52 000 €

→ A l'unanimité, le Conseil décide d'affecter la somme de 48 000 € du Budget Patrimoine sur le budget de la Commune.

3. FINANCES – SUBVENTIONS – FRAIS GENERAUX

- 1) Société des cinémas du Chablais : décision sur le montant de la subvention d'exploitation à attribuer pour 2014 – bilan d'exploitation des salles transmis aux élus -

La loi Sueur n° 92-651 permet aux collectivités locales d'apporter une contribution de fonctionnement à des exploitants privés de cinéma.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs a donc été signée le 7 août 2012 entre la Commune et l'exploitant des cinémas du Chablais précisant que le montant de la subvention est fixé chaque année par le Conseil Municipal.

Exploitation salles de cinéma / bilan / subventions communales : comparatif

Exploitation salles CHATEL	2012	2013	Différence
Entrées	14 146	11 703	2 443
Activités « multipass été » (bénéficiant d'une réduction de 20 %)	2 145	757	1 388
Bilan d'exploitation des salles	- 13 191	- 40 000	
Subventions communales	25 000 €	15 000 €	

L'exploitant des cinémas mentionne la mise en place des activités scolaires : Dans le cadre du cycle « Ecole et Cinéma », il a été organisé en accord avec la Directrice de l'école des visites des installations techniques et numériques et la prévision de projection de 4 films gratuitement (suite à la demande de la Commune et conformément à la convention d'objectifs, le coût de l'opération « Ecole-Cinéma » s'élève à un montant de montant de 1 500 € inclus dans la subvention versée).

M. CHALOYARD Jean-Yves fait remarquer les difficultés rencontrées par l'exploitant des salles de cinéma et évoque la détérioration des panneaux par le vol d'affiches, et la mise en place de petits affiches qui ne permet pas d'annoncer les films dans de bonnes conditions.

Subventions / entrées :

M. MAXIT Gérard et M. DAVID Frédéric posent le problème d'aider un privé

M. le Maire rappelle que cela est très encadré par les dispositions de la loi Sueur précitée.

Mme TOCHET Michèle ajoute qu'il faudrait trouver d'autres subventions

M. MICHEL Kevin souligne la baisse des entrées

M. MARCHAND Franck est favorable au maintien d'une subvention de 15 000 €

M. le Maire propose d'octroyer pour l'année 2014, une subvention d'un montant de 15 000 €, identique à celui de 2013.

È A l'unanimité, le Conseil décide de maintenir l'attribution à la Société des cinémas du Chablais d'une subvention d'exploitation d'un montant de 15 000 € pour l'année 2014.

2) **Prise en charge des énergies / installations techniques nécessaires à l'organisation de l'animation « Neiges étoilées »**

Suite une note en date du 17 février du Trésorier d'Abondance, il est nécessaire de prendre une délibération instaurant le principe de prise en charge des énergies / installations dans le cadre de l'opération des « Neiges Etoilées », organisées par Châtel Tourisme

Détail de la participation de la Commune :

Fournisseurs	Prestations	Montants
THEVENIN DUCROT	Fourniture de fuel (chauffage chapiteau)	7067,59 €
BUREAU ALPES CONTROLES	Vérifications installations chapiteau	300,00 €
RICHARDSON	Fourniture matériel chauffage	1120,09 €
YES ELECTRIQUE THONON	Borne connexion	134,83 €
TOTAL		8 622,51 €

M. le Maire indique qu'il conviendra de formuler les modalités de prise en charge de cet évènement, qui aura lieu désormais tous les 2 ans, dans le contrat d'objectifs et de moyens avec Châtel Tourisme, étant précisé que la Commune apportera son aide logistique pour la mise en place des équipements techniques nécessaires.

È *A l'unanimité, le Conseil accepte le principe de participation à cet évènement pour les factures relatives aux fluides (énergies...) et vérification des installations recevant du public (ERP) pour les dépenses engagées.*

4. PERSONNEL COMMUNAL :

1) **Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents - (tableau transmis aux élus)**

Chaque année, lors du vote du budget, il est nécessaire de joindre le tableau des effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2014.

Ce tableau indique que 54 postes sont créés, dont 47 pourvus, la différence de 7 postes correspond à des agents en disponibilité et 2 postes vacants.

→ *A l'unanimité, le Conseil approuve la mise à jour du tableau des effectifs avec la suppression des postes non utilisés au 31.12.2013 en raison des mouvements de personnel.*

2) **Contrat d'apprentissage - préparation au CAP de menuiserie.**

Suite à la demande formulée par un jeune en apprentissage en 2^{ème} année de CAP menuiserie, qui a sollicité la Commune pour effectuer une partie de sa formation pratique au sein des services techniques communaux pour une période de 6 mois du 3 mars 2014 au 31 août 2014.

Un avis favorable a été donné pour permettre à ce jeune de poursuivre sa formation.

La rémunération de cet apprenti est calculée en fonction de son âge selon un montant maximum fixé par décret en pourcentage du SMIC ; s'agissant d'un jeune de moins de 18 ans, la rémunération est basée sur 37 % du SMIC pour la période considérée.

→ *A l'unanimité, le Conseil autorise la passation du contrat d'apprentissage et fixe*

la rémunération selon la réglementation applicable pour les apprentis.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Chaque année, le Département procède à la répartition de la dotation réservée aux Communes de moins de 10 000 habitants au titre de la répartition des amendes de police, attribuée par la Préfecture ;

Les demandes de subvention peuvent être présentées pour le financement des opérations de sécurité et les dossiers doivent être transmis pour le 31 mars 2014 au Conseil Général – direction infrastructure et développement durable –

Le projet présenté concerne l'opération de mise en place de panneaux lumineux pour l'information des automobilistes des conditions météorologiques pour l'accès aux stations.

→ *A l'unanimité, le Conseil décide de présenter une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour 2014 pour l'acquisition et le développement de la signalisation visant à améliorer la sécurité des usagers de la route.*

6. RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Par courrier du 11 février 2014, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie propose le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, échu depuis décembre 2013.

Un courrier d'intention a été adressé à la CAF 74, le 19 février 2014 précisant les orientations de la Commune portant sur :

- Le renouvellement des actions contractualisées concernant l'offre multi accueil aux familles, telles qu'inscrites au précédent contrat, (prestations assurées par la structure -garderie « Les Moufflets »)
- Le souhait de mettre en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le mercredi après-midi dans un premier temps suite à la réforme de rythmes scolaires et à moyens termes pendant les vacances scolaires et durant les week-ends en saison hivernale.

M. le Maire propose le renouvellement de ce contrat pour une nouvelle période 2014-2017 dans le cadre du partenariat développé par la CAF de Haute-Savoie.

→ *A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à négocier et à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014-2017.*

7. URBANISME :

Liaison Linga – Super-Châtel :

Présentation par M. Stéphane CONDEVAUX – service urbanisme –

Une note explicative avec un plan a été remise aux élus lors de la séance.

M. Stéphane CONDEVAUX – service urbanisme – présente la procédure relative à la mise en œuvre de servitudes « Lois Montagne » pour permettre la réalisation des infrastructures nécessaires au projet qui se déroule dans un cadre strict, selon les modalités suivantes.

1) Contexte règlementaire :

- Les Communes peuvent instaurer des servitudes sur des terrains privés pour l'aménagement d'infrastructures nécessaires au domaine skiable (remontées mécaniques, pistes de ski, pylônes, ouvrages de protection, réseaux de neige de culture).

CR CM du 20/03/2014

- La servitude est créée par le Préfet sur proposition de la Commune.
- Cette servitude présente l'avantage d'être attachée directement au terrain, et non au propriétaire et d'avoir, un caractère perpétuel.

2) Procédure administrative :

- La Commune établit un dossier précisant les différents aménagements prévus, accompagné d'un plan parcellaire identifiant l'ensemble des propriétaires concernés ;
- Le Préfet, à la demande de la Commune, ouvre une enquête parcellaire et désigne un commissaire enquêteur ;
- La durée minimale de l'enquête est fixée à 15 jours (les propriétaires concernés seront informés des dates de cette enquête)
- Le dossier est mis à la disposition du public en Mairie pendant une durée d'un mois ;
- A l'issue de l'enquête, le Préfet valide la servitude qui est annexée au PLU et constitue une servitude d'utilité publique. La servitude fait également l'objet d'une publicité foncière ;
- La servitude définit précisément le tracé, les largeurs, les caractéristiques des aménagements ainsi que les conditions auxquelles la réalisation des travaux sont subordonnées.

3) Indemnisation des propriétaires privés :

- Les propriétaires peuvent être indemnisés, par un versement unique, s'ils subissent un préjudice matériel direct certain. Sans accord amiable, le montant de l'indemnité est fixé par le juge de l'expropriation
- Les conditions d'indemnisation seront définies sur la base d'une grille d'évaluation commune afin de garantir l'égalité de traitement entre propriétaires.

M. CONDEVAUX précise que la Commune a reçu les avis favorables pour les autorisations de construire les équipements comprenant 2 télésièges et la piste de retour et que cette servitude concerne 9 comptes de propriétaires, lesquels ont été préalablement contactés.

→ A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire :

- à lancer la procédure relative à la servitude Lois Montagne pour permettre la réalisation des infrastructures relatives au projet de liaison Linga – Super-Châtel
- à saisir le Préfet en vue de l'ouverture de l'enquête publique parcellaire préalable à la mise en œuvre des servitudes
- à définir les modalités de mise à disposition du public du dossier et à signer tous les documents afférents.

8. INFORMATIONS :

1) Présentation des décisions passées dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire concernant :

Décision n°	Date	OBJET
Décision n° 002	13/02/2014	Vente de de 5 blocs de 12 casiers provenant des anciens vestiaires de la piscine à la Commune de BOURG-SAINT-MAURICE LES ARCS pour un prix de 2 000 €

Décision n° 003	27/02/2014	Tarif pour la vente de coffrets de 12 affiches relatives au village de Châtel dans les années 1900 au prix unitaire de 30 €
-----------------	------------	---

M. le Maire précise que 500 coffrets contenant 12 affiches ont été édités et présente aux élus les 12 affiches représentant le domaine patrimonial ancien ; il propose d'instaurer un prix distributeur à - 30 % ; une annonce sera faite par voie d'affichage pour la vente de la collection.

Décision n° 004	27/02/2014	Tarifs « journées vertigo » organisées par la Vieille Douane avec l'Abbaye d'Abondance et le réseau « Empreintes », pour les groupes sur réservations :	
CATEGORIES	Plein tarif (réservation par des particuliers, associations...)	Tarif réduit (réservation par des autocaristes)	Conditions
Balade commentée par personne à partir de 8 ans	8,00 €	7,00 €	1 gratuité par tranche de 15 participants (soit 14 payants + 1 gratuit)
Enfants de moins de 8 ans	gratuit	gratuit	////

È *Le Conseil prend connaissance des décisions prises.*

2) Déclarations d'intention d'aliéner traitées dans le cadre de la délégation du Conseil au

Maire :

- A) Vente d'un terrain non bâti – route de Vannes
- B) Vente d'un chalet individuel – route de Vannes
- C) Vente d'un terrain bâti (grenier) – lieu-dit « La Vora »
- D) Vente d'un appartement dans un bâtiment collectif - route de Thonon
- E) Vente de 2 terrains bâtis avec moitié de chalet chacun - lieu-dit « Les Freinets »
- F) Vente d'un lot de copropriété – lieu-dit « Sous Vannes »
- G) Vente de locaux commerciaux « fonds de commerce » lieu-dit « Vannes »
- H) Vente d'un lot de copropriété (local non occupé + cave) – lieu-dit « Le Boude »

→ *Le Conseil prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner traitées.*

Monsieur le Maire a clos la séance en adressant ses remerciements :

- à tous les élus pour les actions engagées au service de la commune, pour leur présence et leur implication durant les 6 années écoulées qui ont été enrichissantes mais parfois fatigantes, en précisant que les décisions ont été prises en faveur de l'accueil des clients et pour permettre de garantir les services pour tous les habitants et les générations futures.
- à l'égard de l'ensemble du personnel,

- à l'égard de la presse qui a retranscrit les informations tout au long du mandat.

La séance est levée à 21 h 30 suivie du verre de l'amitié.

Nicolas RUBIN
Maire de Châtel